

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **MAISON & CONFORT**, domicilié(e) 11, RUE DU FOULON 54150 BRIEY, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 1 x UN WEEK-END à l'**HOTEL ASTER** de Briey, d'une valeur commerciale unitaire de 500 € ;
- 1 X BON D'ACHAT chez **MAISON & CONFORT** d'une valeur commerciale unitaire de 225 €.
- 1 X BON D'ACHAT chez **IDEALITERIE** (SHOPPING DU VAL BRIEY) d'une valeur commerciale unitaire de 50 €.
- 1 x UN BON D'ACHAT chez **ANNY BOUTIQUE** (Poterne BREY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **POTERNE CHAUSSURES** (Poterne BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **GRAIN DE MALICE** (SHOPPING DU VAL BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **LOLA BAY** (la Poterne BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **POINT CARRE** (SHOPPING DU VAL BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **OPTIQUE MAUFFEREY** (la Poterne BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **APHRODITE** (la Poterne BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **SPORT 2000** (SHOPPING DU VAL BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €;
- 1 x BON D'ACHAT chez **LE PLUS** (la Poterne BRIEY), d'une valeur commerciale unitaire de 50 €.
- 1 x BON D'ACHAT CHEZ le **POINT CENTRAL** (BRIEY) repas pour 2 personnes d'une valeur commerciale unitaire de 50 €.
- 1 x BON D'ACHAT **AUX CLIMAT BOURGUIGNON** (LANTEFONTAINE) d'une valeur commerciale unitaire de 50 €.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Pour les Personnes majeure

4. Frais de participation

La participation au présent jeu-concours implique les frais suivants :

AUCUN

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 01/10/2022 au 31/10/2022.

La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Jeu avec obligation d'achat, Montant minimum pour participer au tirage au sort 300€ ttc.

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Par tirage au sort

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 05/11/2022 sur notre site internet maisonetconfortbriey.com.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : maisonetconfortbriey.com.

9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.